



Qu'appelle-t-on un « Kit d'urgence 72h » ?

Sources : georisques.gouv.fr www.pompiers.fr [Croix Rouge](http://CroixRouge.fr) – Dossier préparé par Etienne BIELLMANN

En cas d'incendie ou d'inondation, les consignes des autorités sont :

- Soit de quitter immédiatement son domicile,
- Soit de rester à la maison jusqu'à l'arrivée des secours, qui peuvent aussi donner l'ordre d'évacuer à tout moment.

Pourquoi un kit d'urgence ?

Lors des incendies du sud-ouest cet été ou lors des inondations de ce printemps, les pompiers ont pu constater que lorsqu'il faut partir en catastrophe, de nombreux habitants ou touristes se retrouvent complètement démunis parce qu'ils n'ont pas anticipé ces éventuels ordres d'évacuation.

Comme le gouvernement, ils recommandent donc de préparer **au domicile** ou **sur son lieu de vacances** un sac contenant l'essentiel pour vivre au moins trois jours.

Où placer ce sac ?

Ce kit doit être placé dans votre logement à un endroit facilement accessible (près du vestibule ou de la porte d'entrée).

Que doit contenir ce sac ?

- Selon le gouvernement : [Télécharger l'infographie](#)
- Selon les Pompiers de France : [Voir le Kit des Pompiers élaboré avec Décathlon](#)
- Le Catakit de la « [Croix Rouge Française](#) »

Vos Numéros d'appel d'urgence

112 ou 18